



Région > Albert et environs

ALBERT Les défenseurs des pigeons envoient les faucons devant le tribunal

PUBLIÉ LE 19/03/2015

E. B.

Le **journal** du jour à partir de **0,75 €**

L'audience du 7 avril du tribunal administratif d'Amiens étudiera l'arrêté préfectoral qui a permis d'introduire des faucons pèlerins à Albert, pour lutter contre l'invasion de pigeons.

L'audience du 7 avril étudiera la « *définition des modalités d'informations du projet d'introduction dans le milieu naturel de faucons pèlerins dans la commune d'Albert* » et l'« *arrêté autorisant l'introduction de faucons pèlerins pour lutter contre la prolifération du pigeon biset à Albert* ».

Période de réserve

Contactés mercredi 18 mars, les services de la préfecture font savoir que « *compte tenu de la période de réserve (due aux élections départementales), personne ne pourra prendre la parole sur une affaire pendante devant le tribunal administratif* ». Et précisent que l'arrêté préfectoral en question portait sur l'autorisation d'introduction, dans le milieu naturel, de trois faucons pèlerins à la basilique Notre-Dame-de-Brebières d'Albert. Le service communication précise encore que « *l'autorisation est délivrée sous réserve d'un suivi des oiseaux, d'un suivi des proies, d'un bilan annuel sur les coûts et l'efficacité de l'action, d'un retour d'expérience devant le conseil scientifique régional du patrimoine naturel à échéance 2/4/8 années à compter de l'introduction. Le but est de gérer naturellement la prolifération de pigeons* ». L'arrêté préfectoral autorisant le recours aux faucons pèlerins est valable jusqu'en juillet 2021.

Le président de l'association Nalo, Pascal Cousin, ne l'entend pas de cette oreille et espère que le tribunal administratif annulera tout simplement l'arrêté préfectoral. Il explique que son association se fait le porte-parole du milieu de la protection de la nature et de protection des pigeons domestiques et de la colombophilie.

Un recours en justice « pour le principe »

Pour Pascal Cousin, le recours aux faucons pèlerins n'est « *pas efficace* ». Le président de Nalo préconise des méthodes alternatives, comme le recours à l'électro-répulsion, « *qui a un coût, certes, mais est radical* ». Il estime en outre que l'introduction de rapaces est nuisible aux petits oiseaux sauvages autres que les pigeons et que cela « *correspond à une mode* ».

L'association Nalo considère par ailleurs que le dépigeonnage à Albert n'est pas fait dans le respect du règlement européen et assure qu'une procédure a d'ailleurs été engagée au pénal contre le dépigeonneur.

En 2013, l'association Nalo avait déjà saisi le tribunal administratif au sujet de l'arrivée de ces mêmes faucons pèlerins à Albert. Le tribunal l'avait déboutée. Le 7 avril, Pascal Cousin retourne donc au tribunal, « *pour le principe* ».

«Beaucoup moins de fientes»

L'arrêté préfectoral cadre l'introduction des faucons pèlerins à Albert pour réguler la population de pigeons biset. Il prévoit notamment un bilan annuel qui présente les « *coûts réels de l'opération, son efficacité en termes d'effarouchement et de capture de pigeons* », ainsi qu'un retour d'expérience à deux, quatre et huit ans. Huit mois après leur installation, le *Courrier picard* a demandé à la municipalité de livrer ses premières conclusions.

Et pour le moment, la satisfaction domine : « *Les faucons ont clairement un effet repoussoir très efficace sur les pigeons. Lorsqu'ils sont présents, nous constatons visuellement une nette diminution du nombre de pigeons aux endroits où ils se regroupent d'habitude. D'autre part, le résultat du nettoyage des chéneaux, des toitures et des trottoirs de la basilique et de l'hôtel de ville est un bon indicateur : la quantité de fientes de pigeons ramassée est beaucoup moins importante lorsque les faucons sont dans les parages.* »

La municipalité précise toutefois qu'il faut « *intégrer le fait que les faucons, naturellement, obéissent aux lois de la nature et sont des oiseaux qui migrent. Ils migrent à l'automne et reviennent au printemps. Il y a donc plusieurs mois durant lesquels ils ne sont pas présents dans la ville.* » Samedi 21 mars marque l'arrivée du printemps et donc le retour attendu des faucons. La mairie estime, au regard du nombre de pigeons dans la ville et de fientes, « *qu'au moins un des trois rapaces est de retour, même si nous n'avons pas de certitude car il n'y a pas encore eu de contact visuel* ».

Cet article vous a intéressé ? Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Albert \(Somme\)](#) - [Animaux](#)
